OMESTIC COOKING VESSELS,
offee & tea pots.
190,908
222/189.07
222
189

THÉIÈRES ETC., PAR M. BOWMAN.

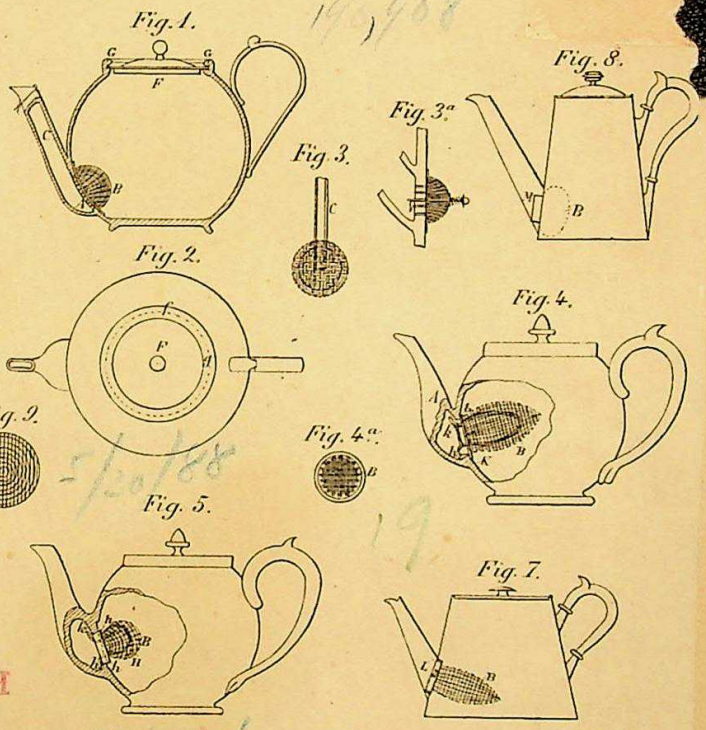

PATENT
FRENCH
III Ser. Vol. 67 - 1c. 79 - 1 pl. 6

PATENT
222/189.7

190908

Brevet n° 190897, en date du 30 mai 1888.

A M. Viville, pour un nouveau système de rôtissoire à monte-jus.

(Extrait.)

Pl. VI.

Cette invention a pour objet un système perfectionné de rôtissoire combiné avec un appareil monte-jus pouvant fonctionner à la main ou automatiquement par le mouvement même communiqué à la broche et être dégagé à volonté de cette broche lorsque l'on désire faire cesser l'arrosage de la pièce à rôtir. Ce monte-jus est constitué par un système de deux ou plusieurs godets venant plonger successivement dans une gouttière faisant corps avec le fond de la rôtissoire et recevant par un conduit inférieur ménagé dans ce fond le jus qui vient s'y accumuler. Ce système de godets est relié par des bras en forme de rayons à un tourillon, dans lequel pénètre l'extrémité de la broche qui l'entraîne dans son mouvement lorsque celle-ci est actionnée par un tourne-broche. Lorsque cette broche est actionnée à la main on peut communiquer au monte-jus un mouvement propre au moyen d'une petite manivelle que l'on y applique.

Fig. 1, vue debout de notre nouveau système de rôtissoire du côté du monte-jus.

Fig. 2, vue de face de cette même rôtissoire, la gouttière recevant le jus étant coupée par le milieu.

Fig. 3 à 5, vues de détail du monte-jus.

A, étant la rôtissoire disposée à la manière ordinaire avec une porte *B* sur le derrière, et recevant la broche *C*, nous établissons sur la face de côté *D* de cette rôtissoire une gouttière courbe *E* faisant corps avec le fond *F* de la rôtissoire qui porte en son milieu un petit canal servant à faire écouler le jus dans cette gouttière. Sur le rebord de celle-ci, est fixé au moyen de vis ou autrement un palier-support *G* qui sert à soutenir au moyen d'un tourillon *H* disposé à cet effet la pièce *K* soutenue d'autre part par la paroi *D* de la rôtissoire et sur laquelle sont montés les bras *L* des godets *M* qui viennent successivement, lorsque la pièce *K* tourne, plonger dans la gouttière *E* et se déverser à la partie supérieure dans le récipient *N*, qui communique avec un chenal percé de trous et en pente *O*, d'où le jus se déverse sur la pièce à cuire, comme fig. 2.

Les figures 3 à 5 représentent la pièce *K* vue sur ses différentes faces et l'amorce des bras *L* des godets. On voit sur ces figures que la pièce *K* est percée à ses deux extrémités d'ouvertures carrées ou polygonales *k*, *k'* servant, la première *k* à recevoir l'extrémité de la broche *C* de même forme qui entraîne ainsi dans son mouvement la pièce *K* et les godets qui y sont rattachés, la seconde *k'* à recevoir une clef-manivelle qui permet de donner à la main à tout le système un mouvement de rotation lorsque la broche n'est pas actionnée mécaniquement.

Si l'on désire débrayer la broche de la pièce *K*, pour faire cesser le mouvement de montée et de descente du jus, il suffit de retirer l'extrémité de cette broche *C* de l'ouverture *K* et de la faire pénétrer dans l'ouverture *P* ménagée dans la paroi *D* de la rôtissoire et qui sert à la soutenir pendant qu'elle continue son mouvement de rotation, l'appareil monte-jus restant alors au repos.

Brevet n° 190908, en date du 30 mai 1888.

A M. Bowman, pour des perfectionnements aux théières, cafetières et ustensiles analogues.

(Extrait.)

Pl. VI.

Cette invention est relative à des perfectionnements dans les théières, cafetières ou ustensiles analogues, dans lesquels on prépare des infusions ou décoctions, et elle consiste dans le mode de construction et de fixation de filtres ou passoires amovibles appliquées à ces ustensiles, de même que dans l'application d'un couvercle à fermeture. Ces perfectionnements ont pour objet une passoire fixe ou facilement amovible, de surface étendue, et pouvant se fabriquer avec un métal à mailles étroites, comme la toile métallique, par exemple, ou en métal ou faïence perforée pour que le liquide résultant de la décoction de thé ou de café puisse être tiré clair et sans aucun dépôt, de même que pour empêcher l'engorgement du bec ou tuyau de sortie et éviter en outre que le couvercle de l'ustensile se défasse ou tombe quand on verse ce liquide.

Fig. 1 et 2, élévation en coupe et plan d'une théière, représentant la manière dont peuvent s'appliquer ma passoire et mon couvercle perfectionnés à l'un quelconque de ces ustensiles.

Fig. 3, détail de la passoire détachée.

Fig. 3', modification.

Fig. 4 et 5, élévation en coupe partielle d'une théière en faïence dont les ouvertures du bec d'écoulement sont munies de ma passoire amovible.

Fig. 6, élévation en coupe partielle d'une cafetière en faïence disposée d'une manière analogue.

Fig. 7 et 8, élévation en coupe d'une théière et d'une cafetière en métal respectivement; ces ustensiles étant munis de mes passoires amovibles à surface étendue.

Fig. 9 à 11, diverses modifications dans la forme et la jointure de ma passoire perfectionnée.

Pour appliquer ma passoire à une théière, cafetière ou ustensile analogue, déjà muni de l'ouverture perforée *A* au bas du bec d'écoulement, j'applique un chapeau en toile métallique *B*, ayant un diamètre suffisant pour recouvrir la passoire fixe et se terminant en un rebord qui porte sur la surface intérieure de la théière; cette passoire faisant saillie en dedans présente une surface beaucoup plus grande que celle du dispositif ordinaire; j'applique un ou plusieurs fils métalliques *c*, fig. 1 et 3, qui se rattachant à la passoire perfectionnée passent par la passoire fixe jusqu'à ce qu'ils ressortent à l'extrémité supérieure du bec d'écoulement, on tend ces fils jusqu'au moment où la passoire perfectionnée arrive contre la surface inférieure de la théière, puis on les rabat ensuite sur le bec, pour maintenir ladite passoire d'une manière permanente en position voulue.

Je puis, d'une manière équivalente, munir la passoire à rebord de ressorts latéraux ayant pour objet de presser à l'intérieur de la théière et j'applique à la passoire une goupille fixe pouvant passer par l'un des trous de la passoire perforée afin de maintenir ainsi la passoire amovible en place voulue. Ou je puis encore me servir d'une goupille à ressort ayant une extrémité articulée qui, dès que la passoire est introduite, tombe et s'accroche dans le bec d'écoulement comme fig. 3'.

Dans le but d'empêcher le couvercle *L* de tomber lorsque

190908

la théière, etc. est inclinée pour qu'on verse le contenu, je pratique une rainure à la surface intérieure de la gorge *G* de la théière ou récipient et immédiatement au-dessus du rebord sur lequel porte ce couvercle. Je munis ce dernier d'un prolongement ou oreille *f* qui, en passant par une encoche *g* du rebord supérieur de la rainure circulaire, force ledit couvercle à entrer dans cette rainure en tournant comme fig. 2.

Dans ce cas, le couvercle retenu par cette oreille *f* ne peut tomber ni s'échapper de la gorge de la théière, mais afin de l'enlever, il faut le faire tourner jusqu'à ce que l'oreille *f* soit immédiatement sous l'encoche *g*. Ce couvercle, avec une oreille en saillie entrant dans la rainure du goulot ou col d'un récipient au moyen d'une encoche convenable, peut s'appliquer à bien des genres de récipients, tels que pots à tabac, à eau chaude, etc. Quand je fabrique ces ustensiles en métal, faïence ou autre matière céramique, j'ai imaginé différentes formes de passoires amovibles à surface étendue et pouvant s'indiquer de la manière suivante :

Dans la passoire *B*, fig. 4 à 6, je fixe un ou plusieurs doigts à ressorts *H* dont une des extrémités peut s'assujettir dans le col de la passoire et se retrousser en forme d'oreille en saillie *f*, tandis que l'autre extrémité *k* peut être libre et, en étant repoussée, elle permet à la passoire de s'appliquer sur l'ouverture au bas du bec *A*, pour se maintenir dans cette position par le retour élastique de l'extrémité *k* jusqu'à ce qu'on désire l'enlever.

Afin de faire un joint suffisant entre le col de la passoire et le bas du bec, je munis l'ustensile d'un rebord ou anneau *K* plat et uni autour de l'orifice ou entrée du bec; la passoire formant un joint sur la surface de ce rebord, à la partie intérieure de l'ustensile, et le ressort en entrant dans le bec saisit la partie inférieure de ce rebord. Ce rebord *K* peut se former dans le corps de l'ustensile ou s'y rattacher de toute manière convenable. Le bas de la passoire *B* est muni d'un rebord *b* qui lui permet de porter d'une manière unie sur la surface intérieure de la théière ou ustensile analogue.

Ou je puis encore pratiquer un orifice conique au bas du bec d'écoulement, comme fig. 5 et appliquer un anneau de forme correspondante au bas de la passoire, afin d'y faire un joint; les corps de mes passoires perfectionnées peuvent être ondulés comme on le voit, fig. 4*, de manière à leur donner une grande raideur qui permet de les manier sans crainte de les endommager. Je puis également me servir d'une passoire fixe à surface étendue.

Afin d'appliquer ma passoire perfectionnée aux théières, cafetières, etc. métalliques, je puis me servir de divers genres de joints simples, comme fig. 7 à 11.

Fig. 7, passoire amovible, fixée au moyen du joint de baïonnette *L* et de la goupille ordinaires.

Fig. 8, passoire introduite avec fermeté dans un anneau uni entourant l'ouverture allant au bec d'écoulement.

Fig. 9, modification équivalente dans la forme de ma passoire perfectionnée.

Fig. 10, modification de joint, dans laquelle le bas de la passoire est muni de plaques à oreilles *N*, qui entrent dans les encoches ou rainures entourant l'anneau du bas du bec, en ayant pour objet, étant tournées, de loqueter la passoire en place voulue.

Fig. 11, forme modifiée de passoire munie d'un col fileté *P* pouvant se visser dans une ouverture également filetée et pratiquée au bas du bec d'écoulement.

Brevet n° 191637, en date du 6 juillet 1

A M. Trémault, pour des perfectionnem choirs mécaniques.

Pl. VI.

La présente invention a pour objet une no à hacher la viande ou les légumes.

Dans cette machine l'opération s'effectue tournante, dont la hauteur est réglable à v moyen d'un certain nombre de couteaux ani vement spécial de sciage tout à fait favorable cution du travail.

Fig. 1, ensemble de la machine avec une co la table tournante.

Fig. 2, coupe de la même vue dans laquelle la table, la croisillon, les couteaux, leurs sup excentriques, afin de montrer la forme du bâ

Fig. 3, plan de la même disposition.

Fig. 4, vue de face de la fourche.

La machine repose sur le bâti *E* qui porte table tournante *T* et, d'autre part, un suppo fixés les différents paliers des arbres de tran

L'arbre principal *F*, situé à la partie sup une extrémité un volant *V* et à l'autre une mission; en outre, sur cet arbre sont calés av riables des excentriques *G* qui commandent couteaux *H* articulés à leur partie inférieure à double fourche dont l'autre extrémité s' entretoise *J* boulonnée sur les supports *S*. supérieure ces leviers *H* son munis d'un re percé intérieurement d'une mortaise cylindr de laquelle pénètre le tenon correspondant proprement dit *K* et dans laquelle il est cl nière pièce est munie de deux brides *a*, *b* pe ner passage aux boulons *c*, *d*, dont la part forgée en forme de chape et boulonnée sur du couteau *L*; chacun de ces deux boulons e écrous situés respectivement en dessus et bride *b* supérieure. Cette dernière dispositio permettre un réglage des couteaux, c'est-à-di la distance qui les sépare des porte-couteau seule manœuvre des boulons.

Ces couteaux ainsi montés auront pendan mouvement circulaire qui, par son oblique rapport à la table *T*, facilitera singulièrement la viande.

La table *T* ou billot au-dessus duquel agis est constitué par un certain nombre de bloc nables placés de champ et encastrés dans fonte *M*; le centre de la table est occupé pa bois *N*, dont la surface est très voisine des milieu afin d'éviter tout espace perdu, c'est-à par lesdits couteaux.

Le châssis d'encastrement de la table est blé sur un fond *P* à pivot *O* reposant sur tr lement *g*, qui tournent aux extrémités des à trois branches ou croisillon *Q* mobile et repo cune de ces branches sur un chemin de glisse coïdal venu de fonte dans la couronne du bâti.

Lorsque l'on fera tourner le croisillon *Q* sur fixe, celui-ci montera sur les rampes *R* et entrai mouvement la boîte qui porte la table *T*. Le for